
Les enjeux de la pression fiscale dans l'économie algérienne durant la période (2002-2022)

The challenges of tax pressure in the Algerian economy during the period (2002-2022)

GOUMEZIANE Boudjema*

Laboratoire mondialisation et politiques économiques
Faculté des Sciences Économiques, des Sciences Commerciales
et des Sciences de Gestion- Université d'Alger 3

Goumeziane.boudjema@univ-alger3.dz

Date de soumission: 23/01/2025

Pr. BOUZIDA Hamid

Laboratoire AEAHH université de Boumerdes
Faculté des Sciences Économiques, des Sciences
Commerciales et des Sciences - Université de M'hamed
BOUGARA Boumerdes

h.bouzida@univ-boumerdes.dz

Date d'acceptation:12/02/2025

Date de publication: 17/04/2025

Résumé:

L'économie algérienne affiche une forte dépendance aux revenus des hydrocarbures avec 32% du PIB et 62% des recettes fiscales en 2022. La réforme fiscale visait à diminuer la dépendance budgétaire aux revenus pétroliers en élargissant la diversification des sources de revenus pour assurer la pérennité budgétaire.. A ce propos, il est à préciser que l'IRG sur salaires constitue environ 30% des recettes de la fiscalité ordinaire. Le solde budgétaire négatif s'est creusé, passant de 19,4% du PIB en 2024 à 21,8 % en 2025, tiré par l'incidence financière occasionnée par la modification de la grille indiciaire des salaires, introduite en avril 2022, le coût accru du nouveau régime d'allocations chômage ainsi que de l'intégration de 320 000 bénéficiaires du dispositif (DAIP) dans les administrations publiques. Cette étude est basée sur une approche statistique, une méthode qui consiste à recueillir et à analyser des données par des représentations graphiques pour mieux illustrer, identifier et mesurer les différents types de la pression fiscale en décomposant les prélèvements par catégories d'une part, et en analysant l'évolution du TPO dans le temps d'autre part ainsi que la capacité de l'économie nationale à mobiliser des nouvelles ressources fiscales pour le financement du fonctionnement de l'Etat et les différents projets d'investissement public. L'objectif étant d'identifier les limites possibles pour une imposition adaptée sans impacter l'activité économique notamment l'investissement et la consommation.

Mots clés: Budget de l'Etat, Produit Intérieur Brut, prélèvement sociaux, Fiscalité ordinaire, le taux de prélèvements obligatoires.

Codes de classification Jel:H61,H20.

Abstract:

The Algerian economy is highly dependent on hydrocarbon revenues, accounting for 32% of GDP and 62% of tax revenues in 2022. The tax reform aimed to reduce budgetary dependence on oil revenues by expanding the diversification of revenue sources to ensure budgetary sustainability. In this regard, it should be noted that the IRG on salaries constitutes approximately 30% of ordinary tax revenues. The negative budget balance widened from 19,4% of GDP in 2024 to 21,8% in 2025, driven by the financial impact caused by the modification of the salary index scale, introduced in April 2022, the increased cost of the new unemployment benefit scheme and the integration of 320,000 beneficiaries of the system (DAIP) into public administrations. This study is based on a statistical approach, a method that consists of collecting and analyzing data through graphical representations to better illustrate, identify and measure the different types of tax pressure by breaking down the levies by categories on the one hand, and by analyzing the evolution of the TPO over time on the other hand as well as the capacity of the national economy to mobilize new tax resources for financing the operation of the State and the various public investment projects. The objective is to identify the possible limits for an adapted tax without impacting economic activity, in particular investment and consumption.

Keywords: State budget, Gross domestic product, social security contributions, ordinary taxation, the rate of compulsory levies.

Jel Classification Codes:H61,H20.

*Auteur correspondant.

1. Introduction:

La politique fiscale fait partie des missions régaliennes dont dispose l'État pour influencer l'activité économique et l'évolution sociale. Selon la théorie économique sa fonction principale est de déterminer la manière de prélever les recettes destinées au financement des dépenses publiques. Cette politique a également pour objectif de mobiliser les ressources devant servir au fonctionnement de l'État. D'autres fonctions s'y ajoutent. Elles ont trait au rôle que l'État joue dans l'économie, cela peut prendre la forme d'une régulation économique ajustant l'effort fiscal demandé aux contribuables, d'incitations fiscales visant à stimuler la consommation, l'investissement et l'emploi, ou encore d'une allocation des ressources et d'une redistribution des revenus pour favoriser une plus grande équité sociale (Richard Musgrave 1959)¹ ... Pour permettre à la politique fiscale de jouer pleinement son rôle, la pression fiscale doit être surveillée.

En Algérie la réforme fiscale a été confiée à une commission nationale créée par décision du ministre des Finances le 20 janvier 1987, elle a rendu son rapport en 1989. Cette réforme, introduite dans la lf de 1991, a assigné à l'impôt trois objectifs principaux: « financier » visant à garantir les recettes de l'État, de « redistribution » des revenus grâce à la fiscalité directe, de « régulation » des activités économiques. Cependant, malgré les réformes entreprises au cours des trois dernières décennies, l'économie nationale demeure fortement dépendante des hydrocarbures, à l'image des économies rentières. En 2022, ces ressources représentaient respectivement 32 % du PIB et 62 % des recettes budgétaires. Ces indicateurs montrent que l'économie ne dispose pas de capacités suffisantes pour résister aux chocs exogènes.

D'un point de vue empirique, la pression fiscale est restée généralement faible par rapport à d'autres pays d'où la possibilité d'accroître progressivement les recettes fiscales ordinaires pour assurer une meilleure couverture des charges budgétaires. À cette fin, nous avons adopté une méthodologie de type hypothético-déductif, en analysant l'évolution des différents composants des prélèvements obligatoires en Algérie (notamment les prélèvements fiscaux et sociaux) ainsi que celle du PIB.

Afin d'éviter l'impact de la dualité de la structure du PIB avec ses deux composantes hydrocarbures et hors hydrocarbures sur les recettes fiscales, une méthode est préconisée pour apprécier et mesurer la pression fiscale selon trois niveaux, Il s'agit tout d'abord du TPFO, ou « taux de pression fiscale ordinaire », Ainsi, le TPFE, ou « taux de pression fiscale élargi », qui intègre les recettes provenant de la fiscalité pétrolière et enfin du TGPO, ou « taux global des prélèvements obligatoires », ces taux sont calculés en tenant compte du rebasage du PIB sur l'année de référence 2001 au lieu de l'année 1989. Cette évaluation permettra de mieux appréhender la possibilité d'augmenter les ressources ordinaires afin de compenser une éventuelle diminution des recettes fiscales provenant des hydrocarbures. D'une manière précise il s'agit de répondre aux préoccupations suivantes:

Quels sont les éléments qui composent les prélèvements obligatoires en Algérie ?

- Peut-on identifier divers niveaux de pression fiscale dans l'économie algérienne ?
- Quel est le niveau des prélèvements obligatoires en Algérie, et peut-on considérer qu'il est soutenable ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons adopté un plan en deux axes comme suit :

- Le premier axe sera consacrée à l'étude statistique et analytique des recettes fiscales et cotisations sociales
- Le deuxième axe pour aborder l'évolution des différents niveaux de pression fiscale dans l'économie algérienne

2. Étude analytique et statistique des éléments constitutifs des prélèvements obligatoires:

Impôts, taxes et cotisations sociales forment le corpus prélèvements obligatoires, leur prélèvement est opéré via le système fiscal et celui de la sécurité sociale . « L'OCDE² a été la première à proposer une définition des prélèvements obligatoires (PO) en s'appuyant sur quatre critères, à savoir:

- **La nature des flux** : ils doivent refléter des paiements effectivement réalisés;
- **Les destinataires des versements**:ils se limitent à l'État, aux administrations publiques et aux collectivités locales, conformément à la comptabilité nationale;
- L'inexistence Absence de contrepartie directe et immédiate, telle qu'un service rendu, par exemple;
- **Le caractère « non volontaire » des versements**:leur obligation découle à la fois d'un fondement juridique et d'un double critère économique, caractérisé par l'absence de choix concernant le montant et les modalités de paiement. »

2.1. Esquisse des prélèvements fiscaux:

c'est un régime déclaratif constitué de cinq codes ainsi que des dispositions non codifiées, le classement des différents impôts est défini en fonction de leurs affectation, soit au budget de l'Etat, soit aux fonds spéciaux et collectivités La fiscalité ordinaire et pétrolière constituent les principales sources de financement de l'État .

2.1.1. Fiscalité ordinaire³ :

elle est constituée des recettes fiscales collectées dans différents secteurs, hors hydrocarbures. Il s'agit d'impôts directs, à savoir l'IRG avec ses différentes catégories, l'IBS, l'ISF, l'IFU, droits d'enregistrements et de timbre, La TVA générée par les opérations d'importation ou par celles réalisées sur le marché local, les droits de douanes.... ect. Ces impôts sont destinés au budget de l'Etat, celui des collectivités locales ainsi qu'aux fonds spéciaux (fiscalité locale) comme détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau N°1: Qoutes-parts du budget de l'Etat et des collectivités locales dans la fiscalité ordinaire

Produit	Etat et fonds	Commune	Wilaya	CSGCL	TOTAL
TVA intérieure -Hors DGE	75%	10%	-	15%	100%
TVA intérieur -DGE	75%	-	-	25%	100%
TVA hors postes /frontaliers terrestres	85%	-	-	15%	100%
TVA Postes /frontaliers terrestres	85%	15%	-	-	100%
Impôt forfaitaire unique IFU	49 ,75%	40 ,25%	5%	5%	100%
IRG/Revenus Fonciers	50%	50%	-	-	100%
Taxe sanitaire sur les viandes importées	-	-	-	100%	100%
Impôt sur la Fortune	70%	30%	-	-	100%
Vignette automobiles	50%	-	-	50%	100%
Taxe chargement prépayés	50%	-	-	50%	100%
Taxe sur les produits pétroliers TPP	55%	35%	10%	-	100%
Produit de la taxe spécifique sur le torchage du gaz	50%	-	-	50%	100%

Source : Établis par les auteurs en se référant aux différents codes fiscaux et autres textes de lois

Aussi, le législateur a prévu des taxes dont le produit est affecté en totalité (100%) aux communes. Il s'agit de la TF, la TEOM et la TA .

2.1.2. La fiscalité écologique : La « fiscalité de l' environnement » ou « écofiscalité » est le procédé à travers lequel les politiques environnementales sont soumises à la fiscalité. L'objectif recherché par cette imposition est de diminuer la l'impact sur l'environnement provoqué par l'activité économique et les nouveaux mode de consommation.Cette fiscalité ne cesse de se répandre et se répandre à l'échelle mondiale en réponse à la menace croissante de la pollution et à ses impacts. Le tableau ci-après illustre les taxes partiquées en algérie en matière de l'environnement ainsi que l'affectation de leurs produits.

Tableau N°2: Qoutes-parts du budget de l'Etat et des collectivités locales dans la fiscalité ordinaire

Poduit	Etat	Commune	Wilaya	CSGCL	TOTAL
Droit d'établissement d'acte- autorisation Wilaya	-	-	-	100%	100%
Droit d'établissement d'acte –Produits miniers	100%	-	-	-	100%
Taxe superficiare annuelle-autorisation Wilaya	30%	-	-	70%	100%
Taxe superficiare annuelle- produits miniers	50%	-	-	50%	100%
Redevance d'extraction	80%	-	-	20%	100%
Droits d'adjudication	60%	-	-	40%	100%

Source : Établis par les auteurs en se référant aux différents codes fiscaux et autres textes de lois

2.1.3. Eléments statistiques sur l' évolution des recettes fiscales :Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des prélèvements fiscaux ainsi que leurs répartition entre budget de l'Etat et « collectivités locales et fonds spéciaux ».

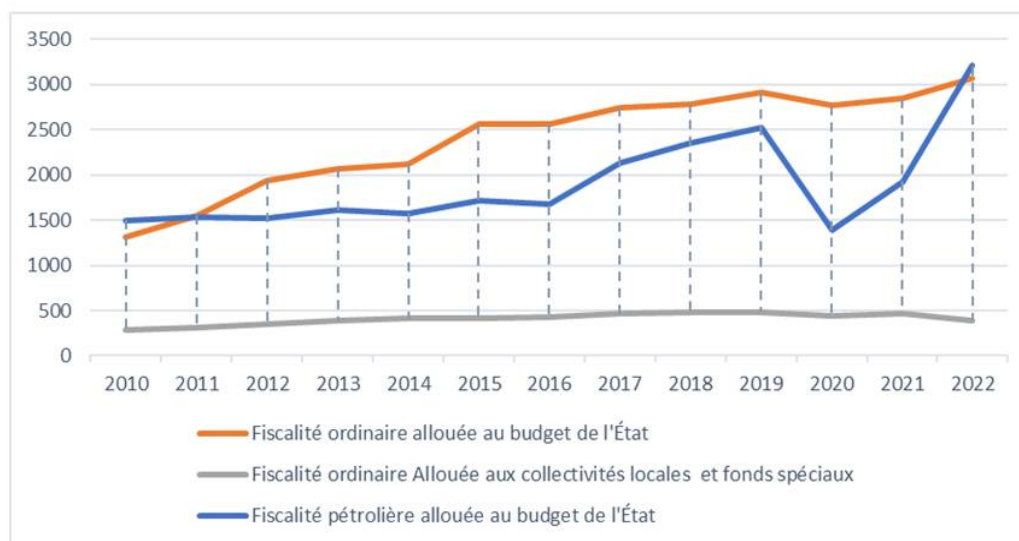
Tableau N°03 : Evolution des recettes fiscales pour la période (2010-2022)

En Milliard de DA

Produits \ Années	Fiscalité ordinaire budget de l'État	la Fiscalité ordinaire collectivités locales et fonds spéciaux	Total de la fiscalité Ordinaire	Fiscalité pétrolière budgétisée	Total global des recettes fiscales
2010	1309,366	281,00	1 590,37	1 501,70	3 092,07
2011	1548,522	307,35	1 855,87	1 529,40	3 385,27
2012	1944,5784	353,02	2 297,60	1 519,04	3 816,64
2013	2072,09	389,27	2 461,36	1 615,90	4 077,26
2014	2126,33	410,44	2 536,77	1 577,73	4 114,50
2015	2557,3	410,72	2 968,02	1 722,94	4 690,96
2016	2564,61	425,6	2 990,21	1 682,55	4 672,76
2017	2750,61	465,51	3 216,12	2 126,99	5 343,11
2018	2785,8	484,79	3 270,59	2 349,69	5 620,28
2019	2911,72	481,82	3 393,54	2 518,49	5 912,03
2020	2766,82	441,97	3 208,79	1 394,71	4 603,50
2021	2843,106	469,39	3 312,50	1 927,05	5 239,55
2022	3076,681	392,67	3 469,35	3211,92	6 681,27

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la DGI

Figure °01 : structure et évolution des recettes fiscales



Source : Établis par les auteurs sur Excel

❖ Analyse des résultats :

- Entre 2010 et 2022, la fiscalité pétrolière a représenté en moyenne 40,29 % des recettes fiscales budgétisées. Ce pourcentage a fluctué, atteignant son point le plus bas à 30,29 % en 2020 et son plus haut à 51,07 % en 2022, ce qui reflète les variations des prix des hydrocarbures sur le marché international.
- La fiscalité ordinaire représente en moyenne 50,89 % des recettes fiscales budgétisées sur la période 2010-2022, avec un maximum de 60,10 % en 2020 et un minimum de 42,10 % en 2010. Il convient de noter que

certaines impôts et taxes issus directement du secteur des hydrocarbures sont inclus dans la fiscalité ordinaire, comme la TPP, dont le produit a connu une augmentation significative, notamment après la révision de ces tarifs en 2015, 2016 et 2020.

- La fiscalité locale représente en moyenne 8,82 % des recettes fiscales ordinaires sur la période 2010-2022, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 3,18 %. Le niveau le plus élevé a été enregistré en 2014 avec 10 %, tandis que le plus faible a été observé en 2022, à 5,87 %. Ces recettes modestes ne permettent pas de soutenir une véritable dynamique de croissance locale. En 2023, les collectivités locales, la CSGCL et les fonds spéciaux ont bénéficié d'une dotation de 617,1 milliards de DA. L'année précédente, en 2022, Cette dotation a atteint 604,6 milliards de DA, enregistrant une augmentation de 12,5 milliards de DA, soit une hausse de 2,07 % ;
- Les recettes fiscales ordinaires ont connu un taux de croissance annuel moyen de 7 % au cours de la période étudiée, ce qui reflète une incapacité à atteindre des performances satisfaisantes. Cette situation s'explique, d'une part, par la complexité des règles régissant la fiscalité directe et, d'autre part, par l'augmentation constante des restes à recouvrer (RAR) chaque année. De plus, le contrôle fiscal, qui devrait constituer un levier clé pour combattre les pratiques frauduleuses et générer des ressources supplémentaires pour le budget de l'État, souffre de nombreuses carences. Parmi celles-ci, on note un manque significatif en ressources humaines et matérielles, l'absence d'un système d'information fiable et performant permettant la circulation et le recoupement de l'information fiscale, ainsi que des lacunes dans la gestion et la planification des dossiers fiscaux..

2.2. Processus d'affectation de la fiscalité pétrolière:

Le budget de l'État en Algérie repose essentiellement sur les recettes de la fiscalité pétrolière, son importance est telle que l'Etat des finances publiques en dépendent grandement. Elle est déterminée suivant divers facteurs, à citer, entre autres, les prix de revient, l'emplacement des gisements, les modes d'exploitation. En Algérie, la fiscalité pétrolière est encadrée par une législation spécifique aux hydrocarbures⁴. Le recouvrement de la fiscalité pétrolière est réparti entre le budget de l'État et le (FRR)

2.2.1. Cadre juridique encadrant Le Fonds de Régulation des Recettes (FRR)⁵ : c' est un compte d'affectation spécial créé par l'article 10 de la LFC 2000, identifié sous le code comptable n°302-103. Cet article a subi plusieurs modifications par les lois de finances de 2004, 2006, 2016 et 2017. Ces modifications ont principalement porté sur les modalités de financement du fonds ainsi que sur les objectifs qui lui sont attribués.

2.2.2. « Le Prix de référence » : déterminer dans les LF il a connu une courbe ascendante. Il a été, dans un premier temps, fixé chaque dix ans. De 1998 à 2007, il a été de 19 dollars le baril, hormis l'année 2002 où il a été augmenté à 22 dollars. Puis, suivant (LFC 2007), le prix de référence a été revu à la hausse pour passer à 37

dollars, dans le cadre d'une nouvelle trajectoire budgétaire allant de 2008 jusqu'à 2016. Pour les trois années qui s'en suivent, à savoir 2017, 2018 et 2019, le prix de référence a atteint, respectivement, 50 dollars, 55 dollars et 60 dollars le baril de pétrole.

❖ **Répartition:** « Le FRR est alimenté par la différence entre le prix de référence établi dans la loi de finances et le prix réel de vente du baril de pétrole. Lorsque le prix du baril dépasse ce seuil de référence, l'excédent est versé au FRR. Ce fonds sert à compenser le déficit budgétaire de l'État en cas de chute du prix du pétrole en dessous du seuil prévu⁶. »

2.2.3. Evolution des recettes de la fiscalité pétrolière :

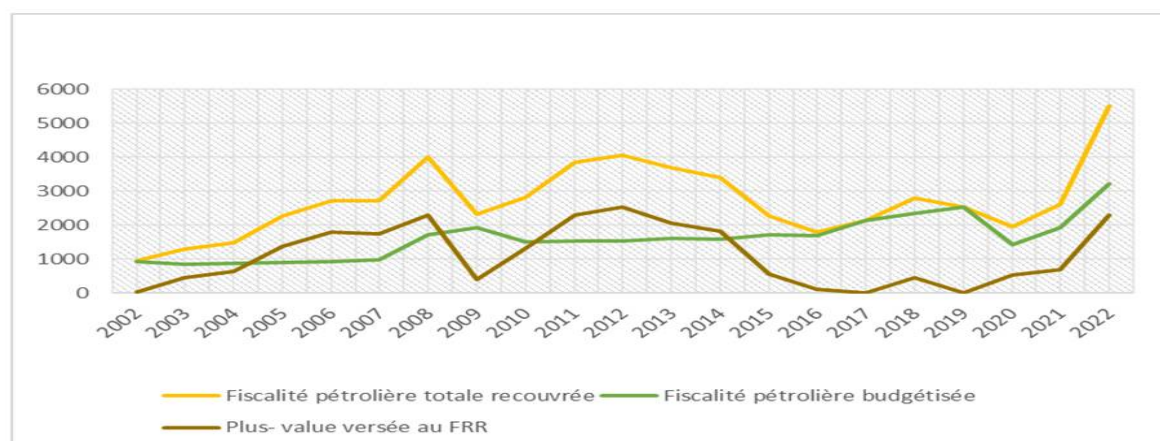
Tableau n°4: Répartition de la fiscalité pétrolière entre budget de l'État et le FRR pour la période (2002-2022)

En Milliard de DA

Années	Fiscalité pétrolière globale	Fiscalité pétrolière budgétisée	Fiscalité pétrolière budgétisée en %	Excédent affecté au FRR	Excédent affecté au FRR en %
2002	942,9	916,4	97,19%	26,5	2,81%
2003	1 284,97	836,06	65,06%	448,91	34,94%
2004	1 485,76	862,2	58,03%	623,56	41,97%
2005	2 267,84	899	39,64%	1 368,84	60,36%
2006	2 714,00	916	33,75%	1 798,00	66,25%
2007	2 711,85	973	35,88%	1 738,85	64,12%
2008	4 003,56	1 715,40	42,85%	2 288,16	57,15%
2009	2 327,67	1 927,00	82,79%	400,67	17,21%
2010	2 820,01	1 501,70	53,25%	1 318,31	46,75%
2011	3 829,72	1 529,40	39,94%	2 300,32	60,06%
2012	4 054,35	1 519,04	37,47%	2 535,31	62,53%
2013	3 678,13	1 615,90	43,93%	2 062,23	56,07%
2014	3 388,36	1 577,73	46,56%	1 810,63	53,44%
2015	2 275,13	1 722,94	75,73%	552,19	24,27%
2016	1 781,10	1 682,55	94,47%	98,55	5,53%
2017	2 126,99	2 126,99	100,00%	0,00	0,00%
2018	2 787,11	2 349,69	84,31%	437,41	15,69%
2019	2 518,49	2 518,49	100,00%	0,00	0,00%
2020	1 959,76	1 432,90	73,12%	526,85	26,88%
2021	2 609,16	1 927,05	73,86%	682,10	26,14%
2022	5 507,68	3 211,92	58,32%	2 295,75	41,68%

Source: Calculs des auteurs à partir des données de la DGI et la DGPP

Figure N°02 : Affectation des recettes de la fiscalité pétrolière



Source : Établis par les auteurs sur Excel

- **Exemple explicatif** : Lorsque le prix du baril atteint 100 dollars et que le prix de référence budgétaire est fixé à 60 dollars, les ressources sont réparties de la manière suivante :

- Les 60 dollars sont destinés au budget de l'Etat
- Les 40 dollars restants sont affectés au le FRR.

Les 100 dollars mentionnés dans cet exemple représentent la fiscalité pétrolière recouvrée, tandis que les 60 dollars correspondent à la fiscalité pétrolière budgétisée. Les 40 dollars versés au FRR constituent la plus-value de la fiscalité pétrolière effective par rapport à celle prévue dans le budget.

La volatilité des prix du pétrole, un facteur exogène à l'économie algérienne, affecte directement les recettes de la fiscalité pétrolière, ce qui rend ces dernières particulièrement sujettes à des fluctuations. En avril 2020, au plus fort des restrictions de déplacement, le prix moyen du baril de Brent a chuté de manière spectaculaire à 18,5 dollars. Cette baisse a fortement impacté le recouvrement de la fiscalité pétrolière, qui est passé de 2 518 milliards de DA en 2019 à 1 394 milliards de DA en 2020, soit une diminution brutale de 44 %.

En revanche, en mars 2022, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le prix du baril a grimpé à 117,2 dollars, entraînant un recouvrement en fiscalité pétrolière de 5 507 milliards de DA, marquant une hausse de plus de 300 % par rapport à 2020

2.3. Aperçu sur les prélèvements sociaux :

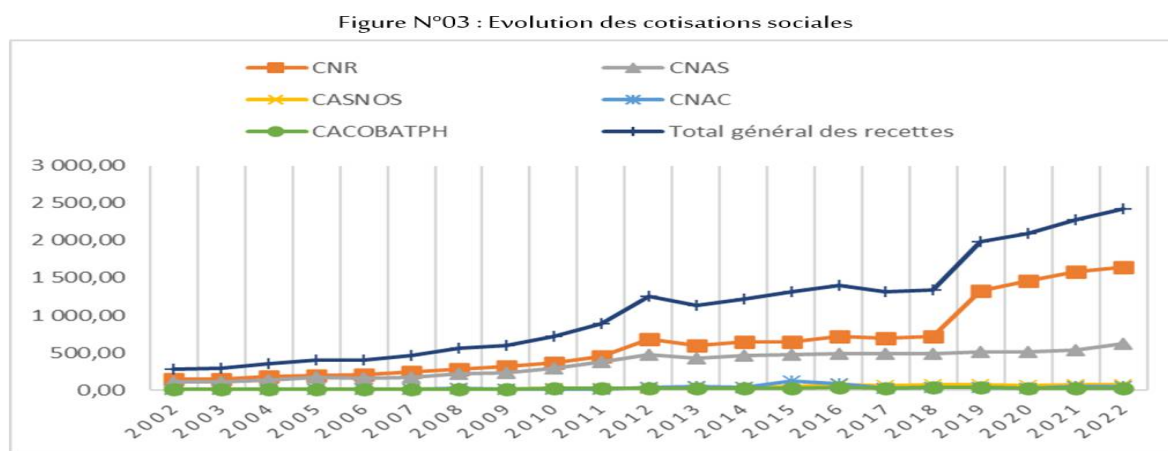
Il s'agit d'un ensemble de dispositifs et d'institutions publiques placés sous la tutelle du ministère du Travail, couvrant toutes les branches prévues par les conventions internationales. « Ce système se distingue par l'unification des régimes, fondée sur les principes de solidarité et de répartition, ainsi que par l'obligation d'affiliation pour tous les individus, qu'ils soient salariés, non-salariés ou assimilés à des salariés. Cette obligation d'affiliation s'étend également aux catégories spécifiques bénéficiant de dispositions particulières. Sa structuration administrative est composée de cinq caisses à compétence nationale, disposant du statut d'établissement public à gestion spécifique il s'agit de la CNAS, CNR, CNAC, CASNOS et CACOBATPH⁷. »

2.3.1. Modalités des prélèvements sociaux⁸ :

- **Le régime des salariés** : Les salariés et fonctionnaires sont assujétis à une cotisation fixée à 34,5%
- **Le régime des non-salariés** : Ils versent une cotisation globale de 15 %, calculée sur la base du revenu annuel imposable ou du (SNMG) annuel. Cette cotisation couvre à la fois les assurances sociales et la retraite
- **Les catégories particulières inactives** : le taux de cotisation applicable à cette catégorie de personnes varie entre 0,5 % et 7 % du SNMG, et il est entièrement pris en charge par le budget de l'État.

2.3.2. Evolution des prélèvements sociaux:

La figure graphique ci-dessous représente l'évolution des prélèvements sociaux affectés à chaque organisme.



Source : Etablis par les auteurs sur excel en se basant sur les données de la DGPP

❖ Lecture des résultats :

- Les recettes issues des cotisations sociales ont connu une augmentation significative, passant de 279,37 milliards de DA en 2002 à 2 422,88 milliards de DA en 2022, avec un taux de croissance annuel moyen de 12,16 %.
- Ces cotisations représentent en moyenne 17,12 % du total des prélèvements obligatoires et 7,53 % du PIB, un niveau considéré comme particulièrement élevé.
- Les recettes parafiscales affichent une croissance positive chaque année, soutenue par l'affectation d'une partie de la fiscalité pétrolière au financement de la CNR.

3. Les différents niveaux de pression fiscale dans l'économie algérienne:

3.1. La notion de pression fiscale globale (TGPO ou PFG) ⁹ :

« Le Taux Global des Prélèvements Obligatoires (TGPO), correspond au ratio entre deux grands agrégats macroéconomiques : les prélèvements obligatoires et le Produit Intérieur Brut (PIB). Ce taux reflète la part de la richesse nationale (PIB) captée par la fiscalité et la parafiscalité sous forme de prélèvements obligatoires effectués par les administrations publiques. »

$$\text{Pression fiscale globale} = \frac{\text{prélèvements obligatoires}}{\text{produit interieur brut}}$$

L'analyse de cet indicateur permet d'évaluer l'impact de la fiscalité sur diverses variables économiques, telles que l'investissement, l'épargne, la consommation ¹⁰. Plusieurs économistes considèrent la pression fiscale comme un concept qualitatif ¹¹, tandis que son usage courant en fait une mesure quantitative.

3.1.1. La pression Fiscale optimale : L'idée selon laquelle « trop d'impôt tue l'impôt » ou que « le taux réduit l'assiette » est ancienne. De nombreux économistes ont cherché à élaborer des modèles théoriques pour définir et expliquer la relation entre la pression fiscale et la conformité des contribuables¹²

- **Les travaux de Colin Grant Clark :** Selon cet économiste et statisticien, il existe une limite critique de taxation, approximativement similaire dans tous les pays, au-delà de laquelle tout impôt devient inflationniste. Cette limite critique est estimée à environ 25 % du PIB¹³.

- **Arthur LAFER :** Selon ces travaux, une augmentation modérée des taux d'imposition serait logiquement efficace en termes de recettes fiscales ; elle inciterait en outre les contribuables à travailler davantage pour faire face à ce surcroît d'imposition les économistes désignent cet effet incitatif par l'expression « effet – revenu » selon Laffer, cette courbe met en évidence une relation négative entre les recettes fiscales de et le taux marginal d'imposition au-delà d'un certain seuil. Elle illustre l'idée qu'il existe un niveau optimal de taxation (T*) à partir duquel les recettes fiscales (R*) commencent à diminuer¹⁴.

Pour mieux analyser la situation de la pression fiscale dans l'économie algérienne, nous avons adopté une approche permettant de déterminer trois niveaux de pression fiscale .

3.2. Le taux de la pression fiscale ordinaire: il est déterminé en calculant le rapport entre les recettes issues de la fiscalité ordinaire et le PIB hors hydrocarbures (HH).

$$\text{Le taux de pression fiscale ordinaire} = \frac{\text{recttes de la fiscalité ordinaire}}{\text{le produit intérieur brut hors hydrocarbures}} \times 100$$

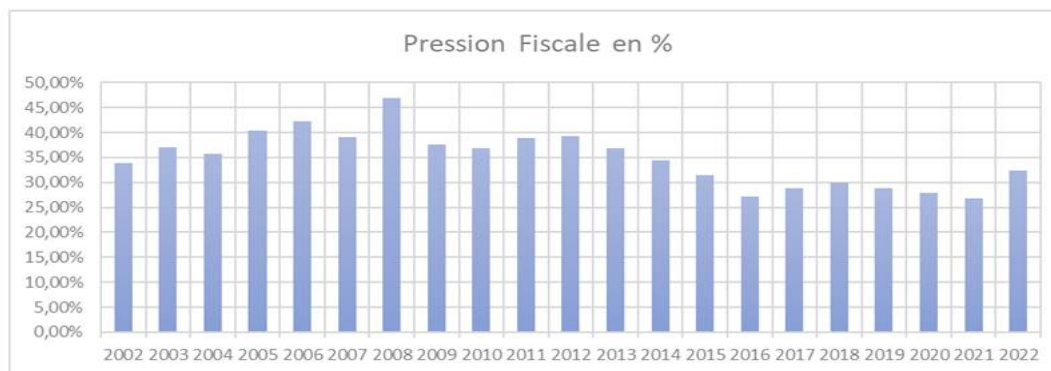
Tableau 5 : Évolution du taux de la pression fiscale ordinaire pour la période (2002-2022)

En Milliard de DA

Années	Fiscalité ordinaire	PIB HH	Taux en %
2002	586,22	3 045,80	19,25%
2003	657,45	3 383,40	19,43%
2004	711,13	3 829,30	18,57%
2005	781,51	4 209,10	18,57%
2006	869,97	4 619,40	18,83%
2007	946	5 263,60	17,97%
2008	1183,51	6 046,10	19,57%
2009	1424,31	6 858,90	20,77%
2010	1590,38	7 811,21	20,36%
2011	1855,89	9 346,47	19,86%
2012	2297,6	10 673,22	21,53%
2013	2461,36	11 679,90	21,08%
2014	2536,79	12 570,79	20,22%
2015	2968,03	13 578,44	21,95%
2016	2990,21	14 489,06	23,58%
2017	3216,12	14 876,11	21,62%
2018	3270,59	15 711,26	20,82%
2019	3393,54	16 509,17	20,56%
2020	3208,79	15 901,79	20,18%
2021	3312,496	17 167,21	19,30%
2022	3469,351	19 071,50	18,19%

Source: Direction Générale des Impôts –Ministère des Finances

Figure N°04 : La pression fiscale ordinaire pour la période (2002-2022)



Source : Etablis par les auteurs sur excel

❖ Lelecture des résultats :

- Le taux moyen de pression fiscale ordinaire en Algérie s'est établi à 20,10% sur la période 2002-2022, atteignant un maximum de 23,58% en 2016 et un minimum de 17,97% en 2007 ;
- Le taux moyen de croissance annuel de la pression fiscale ordinaire sur cette période est négatif, atteignant - 0,15 % ;
- Depuis 2016, le taux de pression fiscale suit une tendance décroissante, atteignant 18,19 % en 2022. Cette évolution met en évidence une difficulté majeure dans la mobilisation des ressources fiscales ordinaires nécessaires au financement du budget de l'État.
- Lorsqu'on inclut les hydrocarbures dans le PIB, le taux de pression fiscale en Algérie atteint à peine 12 %, comparé à environ 25 % enregistré en Tunisie en 2021 ;
- En 2022, un taux de pression fiscale de 18,19 % a été enregistré, une moyenne qui reste inférieure au seuil de 25 % défini par Colin Clark

3.3.Le taux de la Pression fiscale élargie: ce taux est déterminé en calculant le rapport entre le total des recettes fiscales, y compris la fiscalité pétrolière, et le PIB, selon la formule suivante :

$$\text{Le taux de pression fiscale élargie} = \frac{\text{fiscalité ordinaire} + \text{la fiscalité pétrolière}}{\text{produit interieur brut}} \times 100$$

Tableau N°6 : Évolution du taux de la pression fiscale élargie pour la période (2002-2022)

En milliard de DA

Années	Fiscalité ordinaire	Fiscalité pétrolière	Total des recettes fiscales	PIB	Taux en %
2002	586,22	942,9	1 529,12	4 522,80	33,81%
2003	657,45	1 284,97	1 942,42	5 252,30	36,98%
2004	711,73	1 485,76	2 197,49	6 149,10	35,74%
2005	781,51	2 267,84	3 049,35	7 562,00	40,32%
2006	869,97	2 714,00	3 583,97	8 501,60	42,16%
2007	946	2 711,85	3 657,85	9 352,90	39,11%
2008	1 183,51	4 003,56	5 187,07	11 043,70	46,97%
2009	1 424,31	2 327,67	3 751,98	9 968,00	37,64%
2010	1 590,37	2 820,01	4 410,38	11 991,56	36,78%
2011	1 855,87	3 829,72	5 685,59	14 588,97	38,97%
2012	2 297,60	4 054,35	6 351,95	16 209,60	39,19%
2013	2 461,36	3 678,13	6 139,49	16 647,92	36,88%
2014	2 536,77	3 388,36	5 925,13	17 228,60	34,39%
2015	2 968,02	2 275,13	5 243,15	16 712,69	31,37%
2016	2 990,21	1 781,10	4 771,31	17 514,67	27,24%
2017	3 216,12	2 126,99	5 343,11	18 575,76	28,76%
2018	3 270,59	2 787,11	6 057,70	20 259,04	29,90%
2019	3 393,54	2 518,49	5 912,03	20 500,20	28,84%
2020	3 208,79	1 959,76	5 168,55	18 476,92	27,97%
2021	3 312,50	2 609,16	5 921,65	22 079,28	26,82%
2022	3 469,35	5 507,68	8 977,03	27 688,90	32,42%

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la DGI, DGPP, ONS

❖ Analyse des résultats :

- Le taux moyen de la pression fiscale élargie, s'est établi à 37,21 % sur la période 2002-2022. Ce taux a atteint un maximum de 46,97 % en 2008, tandis que le niveau le plus bas, de 26,82 %, a été enregistré en 2021;
- De plus, le taux de pression fiscale, incluant la fiscalité pétrolière, est supérieur à celui de la pression fiscale ordinaire, en raison du poids significatif des recettes pétrolières dans les recettes fiscales totales, représentant plus de 63 % en 2022 ;
- En 2021, le Danemark se positionne en tête des pays à forte pression fiscale avec un taux équivalant à 48,8 % du PIB, suivi par la France (47 %) et la Belgique (46 %). La Norvège, malgré son statut de pays pétrolier, affiche un taux de 38,1 %, nettement supérieur à celui de l'Algérie, qui atteint 26,82 %.

3.4. Le taux global des prélèvements obligatoires: Ce taux est déterminé en intégrant l'ensemble des recettes fiscales et des cotisations sociales, conformément à la formule suivante:

$$TGPO = \frac{\text{la fiscalité ordinaire} + \text{la fiscalité pétrolière} + \text{cotisations sociales}}{\text{produit intérieur brut}}$$

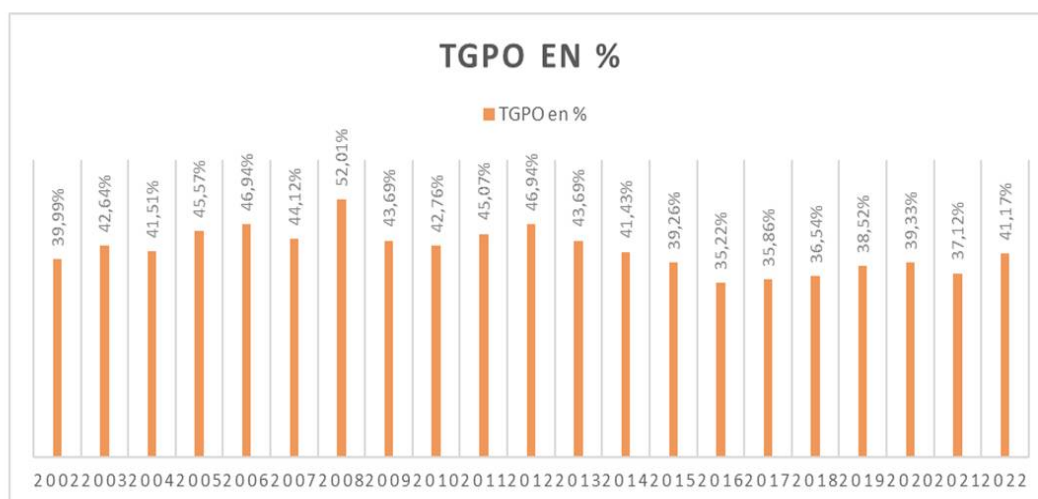
Tableau N°7: Le taux global des prélèvements obligatoires pour la période (2002 -2022)

En Milliards de DA

Années	Fiscalité ordinaire	Fiscalité pétrolière	Recettes parafiscales	Prélèvements obligatoires	PIB	Taux en %
2002	586,22	942,9	279,373	1 808,49	4 522,80	39,99%
2003	657,45	1 284,97	297,037	2 239,46	5 252,30	42,64%
2004	711,73	1 485,76	355,208	2 552,70	6 149,10	41,51%
2005	781,51	2 267,84	396,819	3 446,17	7 562,00	45,57%
2006	869,97	2 714,00	406,396	3 990,37	8 501,60	46,94%
2007	946,00	2 711,85	468,54	4 126,39	9 352,90	44,12%
2008	1 183,51	4 003,56	556,833	5 743,90	11 043,70	52,01%
2009	1 424,31	2 327,67	603,173	4 355,15	9 968,00	43,69%
2010	1 590,37	2 820,01	717,446	5 127,82	11 991,56	42,76%
2011	1 855,87	3 829,72	888,936	6 574,53	14 588,97	45,07%
2012	2 297,60	4 054,35	1256,363	7 608,31	16 209,60	46,94%
2013	2 461,36	3 678,13	1133,889	7 273,38	16 647,92	43,69%
2014	2 536,77	3 388,36	1 213,02	7 138,15	17 228,60	41,43%
2015	2 968,02	2 275,13	1 318,75	6 561,90	16 712,69	39,26%
2016	2 990,21	1 781,10	1 396,95	6 168,26	17 514,67	35,22%
2017	3 216,12	2 126,99	1318,175	6 661,28	18 575,76	35,86%
2018	3 270,59	2 787,11	1345,547	7 403,24	20 259,04	36,54%
2019	3 393,54	2 518,49	1984,801	7 896,83	20 500,20	38,52%
2020	3 208,79	1 959,76	2099,06	7 267,61	18 476,92	39,33%
2021	3 312,50	2 609,16	2273,326	8 194,98	22 079,28	37,12%
2022	3 469,35	5 507,68	2422,818	11 399,84	27 688,90	41,17%

Source: Calculs des auteurs à partir des données de la DGI

Figure N°05 : Le taux de la pression fiscale globale



Source : établis par les auteurs sur excel

❖ Analyse des résultats :

- Les prélèvements obligatoires (PO) ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 10,55 %, augmentant de 1 783,84 milliards de DA en 2002 à 11 399,84 milliards de DA en 2022 ;
- Nous remarquons, Une croissance moyenne annuelle de 10,52% a été enregistrée sur le PIB nominal, qui a évolué de 4 522,8 milliards de DA en 2002 à 27 688,90 milliards de DA en 2022 ;
- On constate également une corrélation entre le taux de croissance des PO et celui du PIB;
- Le TGPO moyen en Algérie s'est établi à 41,88 % sur la période 2002-2022, avec un pic de 52,08 % en 2008 et un minimum de 35,22 % en 2016. En 2022, ce taux a atteint 41,17 %.
- Les prélèvements sociaux « cotisations sociales » constituent en moyenne 5,53% du PIB ;
- La faible contribution de la fiscalité ordinaire aux prélèvements obligatoires s'explique, d'une part, par les nombreuses exonérations accordées par l'État, et d'autre part, par l'ampleur de l'assiette fiscale non perçue en raison de la fraude et de fiscale;
- Enfin, la fluctuation du TGPO, oscillant entre 52,01 % et 35,22 % au cours de la période étudiée, s'explique par les variations de la valeur ajoutée générée par le secteur des hydrocarbures et de la fiscalité pétrolière. Ces fluctuations dépendent d'une variable exogène à l'économie nationale.

4. Conclusion:

L'analyse des prélèvements obligatoires révèle que l'économie algérienne demeure fortement dépendante de la fiscalité pétrolière, qui a contribué au financement du budget à hauteur de 62 % en 2022. Lors des périodes de hausse des prix du baril, les recettes publiques connaissent une augmentation significative. Cependant, dès que les cours chutent, des contraintes budgétaires apparaissent.

Le niveau de recouvrement de la fiscalité ordinaire se situe à 3 076 Milliards de DA en 2022, l'analyse de la structure de cette dernière fait apparaître que l'IRG sur salaires et la TVA sur les importations représentent 47% de ces recettes. Le rendement des autres impôts, notamment celui sur les bénéfices des sociétés, demeure très faible, reflétant une économie peu diversifiée. Cela souligne l'urgence de mettre en œuvre des réformes structurelles visant à transformer l'économie de rente en une économie plus diversifiée et résiliente

Au terme de cette étude, nous avons constaté un recours abusif à la fiscalité pétrolière qui constitue le moyen principal pour le financement du budget de l'Etat, l'incapacité à endiguer la fraude et l'évasion fiscales, l'iniquité devant l'impôt, la hausse des transferts sociaux, à la fois importants et non orientés, une dépense fiscale importante qui prend plusieurs formes (allègements, réductions et exonérations en l'absence d'un rapport détaillé sur l'évaluation de ces dépenses).

Concernant la pression fiscale, l'Algérie demeure un pays compétitif, à peine 18,9% du PIB hors hydrocarbures en 2022. Il s'explique par l'importance de l'assiette éludée dans certaines activités exercées dans

l'informel, l'agriculture et la spéculation immobilière, cette économie souterraine est estimée à 15% du PIB, induisant une fraude et l'évasion fiscales. Pour ce qui est des prélèvements sociaux destinés à la sécurité sociale, pèsent lourdement sur les agents économiques, environ 12% du PIB HH. En matière d'impôts indirects, l'organisation mondiale de la Santé (OMS) préconise une pression fiscale sur le tabac, au moins 70% du prix de vente, loin du taux actuel appliqué en Algérie.

Pour parvenir à une fiscalité ordinaire qui contribue significativement à la couverture des dépenses de l'Etat et maintenir une pression fiscale soutenable, il est recommandé d'évaluer la dépense fiscale qui coûte à l'Etat des montants colossaux annuellement. En contrepartie, le rendement économique et social généré par cette dépense n'est pas estimé pour mesurer son efficacité aux plans économique et social. La réforme des finances publiques issue de la loi organique n° 18-15 n'a pas instauré l'obligation de publication d'un rapport sur les dépenses fiscales, pour répondre aux exigences de transparence budgétaire. Simplifier les procédures fiscales contribuera à faciliter le respect des obligations déclaratives, ce qui tendra activement à la promotion du consentement à l'impôt, d'une part. D'autre part, faire jouer au contrôle fiscal son rôle répressif et dissuasif à travers la mise en place d'un système d'évaluation de risque. Aussi, pour assurer une correcte fiscalisation des fonds transférés à l'étranger, il est recommandé d'intensifier la coopération et les échanges d'informations. Pour une bonne maîtrise de l'assiette fiscale imposable, il est nécessaire d'assurer un recoupement d'information efficace et instantané auprès du secteur bancaire, assurances et sécurité sociale. Réviser le taux global des cotisations salariales contribue à limiter le recours au travail informel.

5. Références :

1. Richard Abel MUSGRAVE (14 décembre 1910 - 15 janvier 2007) était un économiste américain d'origine allemande, spécialiste en économie publique. Il est célèbre pour avoir appliqué le raisonnement microéconomique à la compréhension du fonctionnement de l'État.
2. Michel BOUVIER, Introduction au droit fiscal et à la théorie de l'impôt, Edition LGDJ, France, 1998.
3. Arnaud PARIENTY, prélèvements obligatoires: que mesurent les prélèvements obligatoires?, alternatives économiques, n°173, paris, 1992, p22.
4. Pierre BELTRAME, les systèmes fiscaux : « la pression fiscale ressentie à un moment donné dans un pays donné, dépend non seulement de la charge fiscale globale, mais également du niveau du revenu national, de l'état des infrastructures économiques et sociales, de la répartition du poids de l'impôt entre les catégories de contribuables ainsi que du volume et de la qualité des prestations gratuites fournies par l'État aux individus ».
5. Rida BELAHOUAOUI, El Houssain ATTAK, Essai d'analyse de la relation entre la pression fiscale et la conformité des contribuables : Revue de littérature, The International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics (IJAFAME), ISSN:2658-8455 Volume 3, Issue 2-1 (2022), pp.169-186.
6. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, en anglais Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD) est une organisation internationale d'études économiques. En 2010, l'OCDE compte 35 pays membres, regroupe plusieurs centaines d'experts dans ses centres de recherche. L'organisation publie fréquemment des études économiques, analyses, prévisions et recommandations de politique économique et des statistiques, principalement concernant ses pays membres.

7. Rachid BOUDJEMAA, cours de comptabilité nationale, tome II, OPU, P112.
8. Christophe HECKLY, la politique fiscale dans les pays industrialisés, DUNOD, Paris, 1999, P44.
9. Colin CLARK, public finance and the value of money, dans Economic Journal, décembre 1945, pp 371-389
10. Jean-Marie MONNIER, les prélèvements obligatoires, Paris, Economica, 1998, P29
11. D.AMOKRANE Mustapha CHEROUATI Kheireddine L'analyse du pouvoir fiscal des collectivités locales en Algérie, revue des études fiscales N°1
12. Le nouveau modèle de croissance-synthèse-ministère des finances Algérie juillet 2016
13. article 10 de la loi n°2000-02 du 27 juin 2000, portant LFC 2000
14. Décret exécutif n° 92-07 du 4 janvier 1992 portant statut juridique des caisses de sécurité sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale
15. Décret exécutif n° 04-01 du 3/01/2004 complétant le décret exécutif n° 94-188 du 06 /07/1994 portant statut de la caisse nationale d'assurance-chômage
16. En 2006, un Fonds National de Réserves des Retraites financé essentiellement par l'affectation de 2% du produit de la fiscalité pétrolière, a été institué par ordonnance présidentielle.
17. AKLI Zakia, nature du fond de régulation des recettes(FRR) et son rôle dans le financement de l'économie algérienne sur la période 2000 à 2014, mémoire de magister, Université Mouloud MAMMERI Tizi-Ouzou, 2015.
18. CIDTA 2024.
19. CIID 2024
20. Le TCA 2024
21. Le code du timbre 2024
22. Le code de l'enregistrement 2024
23. LF 2020 à 2023
24. Divers publications des comptes économiques pour la période 2001 à 2021